

La séance est ouverte à 16h09 en salle 3B056/60

**Présents** : Marie-Françoise ALAMICHEL, Alain BARBULESCO, Christine DELFOUR (pouvoir), Florent DABRIOU, Lionel DUFAYE (pouvoir), Melissa ERGUN, Isabelle MORNAT, Marie-Blanche REQUEJO, Gilles ROBEL, Corinne VANÇON, Pierre SERNE (pouvoir), Valérie VAUTHIER, Justine DESCLAUX (suppléante Mme SCHRIVER), Gina CESTO (suppléante Mme ADAM), Sandy BILLY (invitée), Xavier LEMOINE (invité), Claire DELAHAYE (invitée), Monique PLAA (invitée),

**Absents ou excusés**: Mathilde ADAM, William DOW, Xavier PACINI, Jennyfer SCHRIVER

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux élus du collège usagers (élections du 22 novembre 2016) titulaires et suppléants
- PV du conseil du 21 octobre 2016 (vote)
- Demandes de modifications de maquette (vote)
- Remontées des MCC spécifiques (vote)
- Budget rectificatif (vote)
- Candidatures extérieures, modalités d'appel à candidature et durée de validité des candidatures (discussion)
- Disparition de matériel dans l'UFR (discussion)

Les représentants du collège étudiants se présentent. Ils exposent un projet de tutorat qu'ils souhaitent mettre en place (annexe 1). Ils ont rencontrés les étudiants de l'UFR après leur élection pour faire le point sur leurs besoins et leurs demandes. Il s'agit de créer un réseau entre étudiants sur la base du volontariat. La discussion s'instaure sur les modalités, le lieu, la plage horaire.

L'assemblée fait remarquer qu'un système de tutorat a été expérimenté à plusieurs reprises sur la base du volontariat mais sans grand succès, elle exprime son intérêt et son soutien, salue ce projet qui repose sur la solidarité. S'agissant d'une initiative entre étudiants, les motivations seront peut-être plus fermes, le tutorat dans cette nouvelle modalité aura peut-être davantage de succès que par le passé.

Les représentants étudiants indiquent également que les étudiants ont exprimé le souhait d'avoir une semaine de révision avec les enseignants et non deux demi-journées.

Le conseil a voté à l'unanimité les points à l'ordre du jour soumis au vote :

Votants: 14

Pour 14

Contre 0

Absentions 0

- MCC spécifiques en licence d'anglais
- Modifications de maquette en Licence d'espagnol et licence d'anglais
- Modifications de maquette Master TRI
- Budget rectificatif

Une discussion s'est engagée sur les justifications apportées par l'étudiant pour les absences lors des partiels, ces justifications sont encadrées : hospitalisation, décès, à l'appréciation du jury, accident deuil, convocation journée citoyenne, permis de conduire.

Concernant la discussion sur la durée de validité des candidatures pour le collège des personnalités extérieures, le conseil adopte l'idée que la candidature n'aura pas de durée de validité à partir de son dépôt. Deux postes pour le collège « personnalités extérieures » sont vacants : acteur économique et à titre personnel. Isabelle Mornat indique qu'elle prendra contact avec les deux personnes qui se sont portées candidates par le passé en vue d'élections prochaines pour ces postes.

La discussion s'engage sur le dispositif de prêt du matériel audiovisuel. Isabelle Mornat rappelle les motivations de cette décision et l'impossibilité d'équiper le reste des salles en matériel fixe dans l'attente des travaux. Après le bilan de ce dispositif, un nouveau dispositif pourra être mis en place à la rentrée (avec une carte d'emprunt), cela reste à voir. Isabelle Mornat indique qu'avec le secrétariat, l'achat d'autre type de matériel est à l'étude<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Suivi postérieur des actions : Isabelle Mornat et Aida Mohamed Ali se sont entretenues avec Perrine Coustillières du campus numérique sur le matériel léger pico projecteur et tablette, dont les caractéristiques techniques ne correspondent pas aux besoins de l'UFR L&C. Elle a présenté un nouveau type de projecteur à leds, deux projecteurs de ce type ont été commandés.

Une question est posée sur les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps : lors des partiels, ces étudiants peuvent-ils se voir proposer un sujet adapté plutôt qu'un tiers-temps difficile à mettre en place en CC ?<sup>2</sup>

La discussion s'engage de façon informelle sur les postes et les besoins pour l'an prochain.

La discussion s'engage sur l'usage des téléphones portables en cours. Les avis et les pratiques divergent, le consensus est exprimé autour du fait que les étudiants doivent se plier aux consignes de l'enseignant sur ce point.

La séance est levée à 18h10.

---

<sup>2</sup> Réponse au mail envoyé par Isabelle Mornat à la suite du conseil au BAJ : non ce n'est pas possible. Voir réponse du BAGJ ANNEXE 2.

## PROPOSITION DE PROJET: LE TUTORAT ENCADRÉ

### Présentation des représentants étudiants

#### Problème

Après concertation avec de nombreux étudiants, on nous a fait la remarque qu'ils avaient besoin de plus de méthodologie, de plus d'heures avec les professeurs, des cours de soutiens en quelques sortes.

Ajouter plus d'heures avec les professeurs serait une chose trop compliquée au niveau de la maquette.

Nous avons donc décidé de réfléchir à une solution pour ce problème. Nous avons eu l'idée tous ensemble d'un projet de "tuteur".

#### Proposition de solutions

De nombreux étudiants sont ici en licence afin de devenir professeur ou donne actuellement des cours de soutiens. Nous avons donc eu l'idée de motiver les étudiants dans une démarche d'entraide collective. Ce projet fonctionnerait sur les bases de l'autonomie et du volontariat.

Notre projet aborde deux formes différentes, nous allons les exposer toutes les deux.

### I. LE TUTORAT GROUPÉ

Dans un premier temps nous avons pensé au **TUTORAT GROUPÉ**. Un ou deux tuteur pour entre 5 et 10 étudiants

#### A. Le tutorat oui, mais pour qui ?

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le tutorat se gérerait de façon autonome. Les étudiants arrivant en première année ou étant en deuxième année, apprennent à reconnaître leurs difficultés rapidement. Il s'agirait donc d'établir un système d'inscription simple. L'étudiant voulant accéder à du tutorat devra s'inscrire à un cours « facultatif » d'un tuteur.

## **B. L'inscription - Comment ça se passe ?**

L'inscription se ferait tout simplement sur un tableau libre d'accès - soit au secrétariat [demander si ça ne dérangerait pas le secrétariat] soit sur les pans d'affichages dédiés aux différentes licences.

Ils seraient mis en place par les différents tuteurs qui inscriraient la date à laquelle ils dispenseraient leur cours de soutien, le sujet, et le nombre de places disponibles. [Voir Annexe 1]

## **C. Quand pourrions-nous placer ces heures de tutorat ?**

Le jeudi est une journée normalement banalisée pour faire profiter les étudiants à la fois de la vie associative du Campus mais aussi d'un moment libre dans la semaine pour produire leur devoirs et réviser.

Nous avons donc pensé qu'il serait intéressant d'utiliser cette journée pour caler les heures de tutorats. Elle se dispenserait en fonction de la possibilité du tuteur dans la journée qui aurait pour obligation de faire attention d'aborder un horaire respectable pour lui mais aussi pour les étudiants. [Voir Annexe 2]

## **D. Qui seront les tuteurs ?**

Il s'agirait de motiver de façon positive à chaque début d'année les étudiants de L2 ou L3 en leur proposant de devenir « TUTEUR ». Un message serait transmis par les professeurs ou par les délégués expliquant le rôle de tuteur. Les élèves à l'aise dans une matière en particulier pourrait prendre une heure de leur temps un jeudi une semaine sur deux pour répondre aux questions et éclaircir les doutes des élèves demandeurs de cours de soutien.

## **E. Le sujet du tuteur**

Les sujets des cours de soutien seraient choisis par les tuteurs qui aurait vu ce dont les élèves ont besoin au préalable. Ils se porteraient sur les différentes matières que nous avons en licence, mais aussi sur la méthodologie.

**Ex:** Question - réponse en Histoire / Exercice sur un point de grammaire non compris / Méthodologie d'un commentaire composé en Littérature / Méthodologie d'une dissertation en Histoire

## II. LE TUTORAT INDIVIDUEL

Dans un second temps nous avons réalisé que le tutorat pourrait se dérouler de façon plus individuel. La plupart des points évoqués dans la partie I. se rejoindraient pour mettre en place ce projet.

### 1. Le tutorat et l'étudiant.

Cette fois-ci le tuteur n'aurait pas 5 à 10 étudiants mais un ou deux étudiants maximum et ils travailleraient ensemble sur leurs difficultés de façon autonome ils gèreraient leurs rencontres et leur travail.

#### Conclusion:

Le but de ce projet est non seulement de créer un soutien entre les élèves mais aussi d'apprendre à travailler en groupe,, à être précis sur des sujets et exigeant avec soi-même. Cela permettrait de créer un véritable réseau étudiants. Nous voudrions vraiment sensibiliser les étudiants à faire évoluer l'UFR de manière autonome et créer un environnement de collaboration s'auto-gère au fur et à mesure des années.

## ANNEXE 2

### Aménagement des sujets pour les étudiants en tiers-temps

"baj" <baj@u-pem.fr>, " Envoyé: Jeudi 13 Avril 2017 14:36:50

Bonjour,

Je reviens vers vous au sujet de l'aménagement des épreuves d'examen pour les étudiants bénéficiaires d'un tiers temps. Je comprends qu'il s'agit d'étudiants qui présentent un handicap.

Pour les sessions de partiels finaux, vous souhaitez savoir s'il était possible d'aménager le sujet de l'épreuve au lieu d'en rallonger le temps imparti.

L'article D.613-26 dispose que «les candidats aux examens ou concours de l'enseignement supérieur organisés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou par le ministre chargé de la culture qui présentent un handicap peuvent bénéficier d'aménagements portant sur (...) des adaptations ou des dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture ou du président ou directeur de l'établissement. ».

S'il en ressort une possibilité d'aménager le sujet des épreuves, cet article renvoie à un

arrêté du ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du président de l'université pour en fixer les conditions. Or, le seul arrêté du MENESR qui a été pris en ce sens concerne le cas spécifique des candidats au brevet de technicien supérieur présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral ou une déficience de la parole.

Au niveau de l'établissement, et après vérification auprès de la VPEP, les MCC généraux ne prévoient pas cette possibilité d'aménagement des épreuves et aucun arrêté du président de l'université n'a été pris en ce sens.

Aussi, l'aménagement des sujets d'épreuves pour les étudiants présentant un handicap n'est donc pas possible en l'état actuel de la réglementation.